

## Emménagement – déménagement

### Information relative au titulaire d'un contrat de service d'électricité

#### Clients d'affaires

■ **Si vous déménagez et voulez faire une demande pour un nouveau contrat de service d'électricité à une nouvelle adresse, remplir toutes les sections.**

■ **Si vous demandez un nouveau contrat de service d'électricité, remplir les sections 1\*, 4\*, 5 et 6\***

■ **Si vous voulez mettre fin à un contrat de service d'électricité, remplir les sections 1\*, 2\*, 3 et 6\*.**

Un avis écrit d'au moins 30 jours francs est obligatoire pour mettre fin à un contrat (article 7.1 des Conditions de service d'électricité).

Veuillez noter que seuls le titulaire d'un contrat d'Hydro-Québec ou une personne mandatée par procuration peuvent remplir et signer ce document.

\*Sections à remplir obligatoirement.

#### 1. Identification du titulaire

1.1 N° de client (si vous avez déjà un contrat avec Hydro-Québec)	1.2 Nom, prénom ou raison sociale du titulaire du contrat de service	N° du lieu de consommation (si connu)
1.3 N° d'entreprise du Québec (NEQ) (personne morale ex. : incorporée)	1.4 N° de téléphone poste Type	N° de télécopieur
	-	Selectionner
		-

#### 2. Demande pour mettre fin à un contrat de service d'électricité au lieu de consommation que vous quittez

2.1 N° de contrat	2.2 N° de compteur
2.3 Adresse du lieu de consommation (N°, rue)	2.4 Local ou étage
2.5 Ville	2.6 Code postal
2.7 Jusqu'à quelle date serez-vous titulaire de ce contrat ?	AAAA-MM-JJ
Pour ce contrat, à quelle adresse désirez-vous recevoir la dernière facture ?	
2.8 Adresse (N°, rue)	2.9 Local ou étage
2.10 Ville	Province
	2.11 Code postal

#### 3. Renseignements sur le propriétaire de l'immeuble que vous quittez

3.1 Nom, prénom ou raison sociale du propriétaire de l'immeuble		
3.2 N° de téléphone poste	3.3 Adresse (N°, rue)	-
3.4 Local ou étage	3.5 Ville	
3.6 Province	3.7 Pays	3.8 Code postal

Des frais d'ouverture de dossier de 50 \$ (TPS et TVQ en sus) seront facturés au titulaire. Par contre, si le titulaire a été client d'Hydro-Québec ou d'un autre fournisseur d'électricité au Québec au cours des 5 dernières années, seuls les frais de gestion de 20 \$ (TPS et TVQ en sus) seront facturés. Selon les articles 9.2 et suivants des *Conditions de service d'électricité*, Hydro-Québec peut demander une garantie de paiement comme condition à la fourniture de l'électricité.

#### 6. Je confirme que les renseignements fournis sont exacts

Nom en lettres moulées	Signature du titulaire ou de la personne mandatée par procuration	(Cochez seulement une case)
		<input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Personne mandatée par procuration

**Envoi du formulaire :** Veuillez retourner ce document dûment signé par télécopieur au **1 888 358-8758** ou par la poste à :

**Hydro-Québec, Activités commerciales et affaires, C. P. 270, succursale d'Youville, Montréal (Québec) H2P 2V4**